

TRAVAIL

LE RETOUR DU PLOMBIER POLONAIS

Des centaines de milliers de “travailleurs détachés” alimentent un système de dumping social à l’échelle de l’Europe. Une bombe à désamorcer d’urgence

PAR MARTINE GILSON

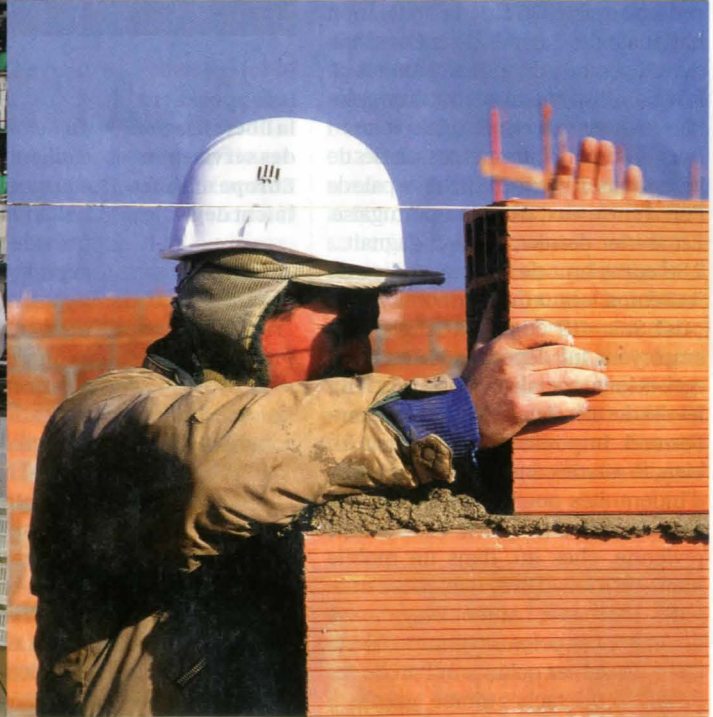
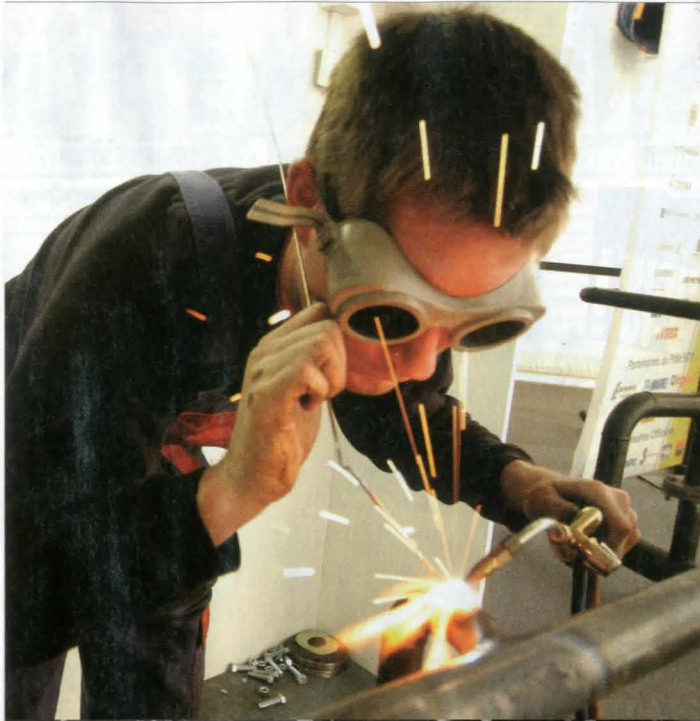
Sur internet, les agences spécialisées prospèrent. Intérim + Pologne? En un clic, la solution jaillit. « Nous vous proposons : la mise à disposition de travailleurs intérimaires polonais, ce conformément à l'article 1262-1 du Code du Travail, dit, par exemple, la page d'accueil de LM Europe, officine basée à Cracovie. Vous n'avez aucune formalité à accomplir. Pas de bulletin de salaire, pas de déclaration Urssaf, pas de cotisations sociales. Les règlements se font sur la base d'une facture hebdomadaire. » Il suffit d'adresser une demande par mail pour engager maçons, aides-maçons, coffreurs, gaineurs, calorifugeurs, plombiers, monteuses de maison en bois, charpentiers, carreleurs, plaquistes... Et tout autre corps de métier du bâtiment. « Nous vous fournissons du “clés en main”, jure Nicolas Joly, l'intermédiaire français de LM Europe. Vous ne payez rien en France, tout en Pologne, sauf les cotisations sociales qui sont celles du pays en question, bien inférieures aux vôtres. Et nous vous adressons une facture. Vous n'avez pas à payer les heures supplémentaires. Pour nous, l'heure coûte 16 euros minimum, tout dépend de la qualification du salarié. Chez vous, le minimum, c'est 28 euros. Nous avons des centaines de clients. Ils sont tous satisfaits. Nous ne prenons pas le travail des Français, c'est une main-d'œuvre que vous n'avez pas ! »

Pas de doute, le plombier polonais est de retour. En toute légalité, et en vertu d'une directive européenne totalement obsolète de 1996, des salariés polonais, mais aussi roumains, hongrois, espagnols ou portugais sont ainsi exploités en France, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. On les appelle pudiquement les « travailleurs détachés ». En principe, ils triment aux conditions de leur pays d'origine en touchant la rémunération du pays d'accueil pendant une durée déterminée (vingt-quatre mois maximum). Dans la pratique, la fraude est massive. Et les rémunérations, abusivement calculées en fonction du pays d'origine, souvent nettement inférieures au smic horaire...

Combien sont-ils? En 2011, la Commission européenne estimait leur nombre à 1,5 million en Europe, dont 145 000 en France, en augmentation

de 17% en un an. Crise oblige, le mouvement s'est encore amplifié. Impossible d'obtenir des statistiques exactes, tant le travail au noir est répandu. Mais certains spécialistes estiment que la France recourt aujourd'hui à 300 000 salariés détachés.

Les secteurs privilégiés? Le transport, le bâtiment et l'agroalimentaire. Pour le député socialiste Gilles Savary, coauteur d'un rapport sur ce sujet (1), ce sont des « esclaves modernes ». Ignorant de leurs droits, ne parlant pas la langue du pays où ils travaillent, terrorisés par la peur de témoigner et d'être ensuite licenciés, « ils peuvent dormir dans des hangars ou sur une simple paillasse, être nourris de boîtes de conserve pendant des semaines ». Bref, ce sont des salariés low cost victimes du dumping social. Selon un autre rapport, rédigé par le sénateur communiste Eric Bocquet (2), le nombre



de « travailleurs détachés », provenant essentiellement des pays d'Europe de l'Est, a bondi de 45% depuis 2004!

La controverse suscitée par la directive Bolkestein, du nom de l'ancien commissaire européen à l'union douanière, qui projetait de libéraliser l'offre de service au sein de l'Union, n'a rien changé. En 2005, le spectre d'un dumping social généralisé avait provoqué le rejet du projet de traité

Le BTP et l'agro-alimentaire recourent massivement aux salariés low cost, qui seraient 300 000 en France

constitutionnel. Dans le même mouvement, la proposition dite Bolkestein avait été retoquée... Un coup de semonce dans un ciel européen déjà très chargé. Mais le business de la main-d'œuvre à « bas coût », lui, a continué de s'étendre en vertu de la directive de 1996. En France, le sujet qui fâche ressurgit avec la suppression de 900 emplois chez Gad, abattoir breton concurrencé par des

opérateurs allemands qui ne garantissent aucun salaire minimum aux travailleurs venus de l'Est. Une concurrence déloyale? Poussée par ses nouveaux alliés sociaux-démocrates, la chancelière va-t-elle enfin instaurer un smic « à la française »? « *Chez nous, explique l'économiste allemand Henrik Uterwedde, c'est un fait divers scandaleux qui a servi de déclic. En juin dernier, une baraque où logeaient*

des travailleurs polonais a brûlé. Il n'y a pas eu de blessés, mais l'opinion s'est révoltée. »

En Belgique, l'alerte est venue du transport routier. Une fédération patronale et une organisation syndicale d'outre-Quiévrain ont même créé « un syndicat d'investigation », qui a repéré, vidéo à l'appui, les sociétés polonaises qui « font du trafic de main-d'œuvre ». Prochaine expédition, le Portugal... Il y a urgence : le drame des travailleurs détachés s'annonce comme l'un des points chauds des prochaines élections au Parlement européen, en mai. « Comment voulez-vous que les citoyens aient une bonne image de la politique commune s'ils constatent que ce genre de pratiques déloyales et prédatrices sont tolérées par Bruxelles ? » s'interroge un parlementaire socialiste.

Laurent Dias les connaît bien, ces « esclaves modernes ». Voilà cinq ans que ce responsable CGT de la Fédération nationale des Salariés de la Construction Auvergne sillonne les chantiers de la région, distribuant des tracts en polonais, en hongrois, en portugais, voire en mandarin, pour informer ces salariés de leurs droits. Il montre la fiche de paie de l'un d'entre eux, d'origine portugaise. En février dernier, celui-ci gagnait... 2,86 euros brut de l'heure, au lieu de 9,43 euros, le taux du smic horaire français ! Soit 410 euros par mois. Son employeur, lui, dépensait 145 euros de cotisations sociales. C'est tout. En février dernier, il neigeait sur Clermont-Ferrand. Impossible de travailler. Eh bien, le salarié concerné n'a pas perçu d'indemnités pour cause d'intempéries. Il a attendu que le beau temps revienne, chez lui, dans un mobile home qu'il louait avec quelques camarades. L'an passé, Laurent Dias a croisé des employés polonais rémunérés à la tâche. Imaginez qu'un jour l'un de ces travailleurs détachés tombe malade. Il n'est pas couvert par une assurance maladie. « Dans ce cas-là, explique le responsable CGT, son employeur l'emmène chez un médecin qu'il paie au black et achète les médicaments. » Un accident du travail ? Retour au pays, illico.

Comment sortir de ce cercle vicieux sans faire d'entorse à la libre circulation des travailleurs européens ? Le 15 octobre, lors d'un conseil des ministres de l'Emploi de l'Union, Michel Sapin a refusé de parapher une



Février 2006 : les opposants à la libéralisation des services en Europe manifestaient déjà

LES FRANÇAIS AUSSI

Selon le Centre des Liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale, près de 300 000 Français étaient « détachés » de leur pays en 2011. Destinations principales : la Belgique, l'Allemagne et l'Irlande. Attention ! Ce ne sont pas des salariés low cost. Ils étaient « détachés » de leur siège.

nouvelle directive destinée à « lutter contre les détournements des règles du détachement en Europe ». Comme d'ailleurs ses homologues allemand, espagnol, luxembourgeois, belge et hollandais. Ce texte, présenté par la présidence lituanienne, rendait « optionnelle » la responsabilité du donneur d'ordre en cas de bavure. Pour le ministre français du Travail, qui se veut le fer de lance des Européens sur ce sujet, cette responsabilité doit être une obligation. En attendant le prochain conseil des ministres de l'emploi des Vingt-Huit, en décembre, il multiplie les contrôles sur le terrain français.

Et si les chefs d'entreprise eux-mêmes montaient aujourd'hui au front ? « Oui à la concurrence, mais à la loyale ! » tempête Didier Ridoret, président de la Fédération nationale du Bâtiment, qui compte parmi ses adhérents Bouygues et Vinci, les principaux maîtres d'œuvre français – interrogés, ils n'ont pas souhaité nous répondre. « Demain, poursuit-il, si ça continue, c'est le secteur du bâtiment tout entier qui va se casser la figure. » La Fédération va d'ailleurs lancer, le 4 novembre, une pétition à l'intention des autorités européennes pour que la prochaine directive soit ferme et sans ambiguïtés.

Bouygues et EDF en ont gardé un souvenir cuisant. En 2006, quand a démarré la construction de la centrale

nucléaire de Flamanville, dans la Manche, Atlanco, un sous-traitant de Bouygues, était chargé de l'ingénierie civile de l'imposant complexe. Or cette société, basée en Irlande, avait créé une filiale à Chypre... pour envoyer des ouvriers polonais sur le chantier, avec un contrat de travail rédigé en anglais ! Le trafic a duré plusieurs années. Et puis, de bouche à oreille, la vérité s'est ébruitée. L'Urssaf s'en est mêlée. Une enquête a été ouverte auprès du procureur de la République. Elle est toujours en cours, mais, entre-temps, les organisations syndicales et EDF ont rédigé un guide, désormais distribué à chaque nouvel entrant, qui détaille ses droits. « C'était insupportable pour l'image de marque des deux boîtes, dit Jean-François Sobocki, coordinateur CGT des chantiers nucléaires. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les Français ne voulaient pas de ces boulots-là. Un bus de l'emploi a circulé à l'époque dans toute la Manche. Aucun des candidats locaux n'avait été retenu. » En période de chômage de masse, la bombe devrait être désamorcée d'urgence, sinon gare... ■

- (1) « Le détachement des travailleurs : cheval de Troie du travailleur low cost », avec la députée socialiste Chantal Guittet et le député UDI Michel Piron.
- (2) « Le travailleur détaché, un salarié low cost ? »